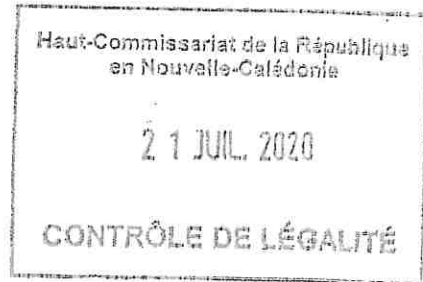




N° 2020/62
Du 20 juillet 2020



DELIBERATION

portant désignation du représentant de la commune de PAITA à l'assemblée spéciale des communes actionnaires d'ENERCAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU les statuts de la société ENERCAL, en son article 28 alinéa 5,
- VU le renouvellement du conseil municipal intervenu le 28 juin 2020,
- CONSIDERANT qu'en raison de leur participation minoritaire au capital d'ENERCAL, les communes actionnaires sont représentées au conseil d'administration de cette société par un administrateur commun désigné par les représentants des communes constitués en assemblée spéciale,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}:

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 121-12 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

ARTICLE 2 :

Monsieur Jean KROMOPAWIRO est désigné en qualité de représentant de la commune de PAITA au sein de l'assemblée spéciale des communes actionnaires d'ENERCAL prévue à l'article 28 alinéa 5 des statuts d'ENERCAL.

ARTICLE 3 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, à la société ENERCAL, notifiée à l'intéressé et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

Willy GATUHAU

Multiple handwritten signatures of council members and other officials, some overlapping the official seal and the mayor's signature.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
21 JUL. 2020
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

AMPLIATIONS :

- Registre.....1
- SAS.....1
- S.G.....1
- SGA.....2
- Cabinet.....1
- Trésorerie de la Province Sud.....1
- ENERCAL.....1
- Intéressé.....1
- Archives.....1
- Affichage.....1

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU
de la transmission effectuée le 21 JUL. 2020
de la notification effectuée le 21 JUL. 2020
de la publication effectuée le 21 JUL. 2020
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général
Philippe MEUTON

POUR AMPLIATION
Païta, le 21 JUL. 2020